


<p style="text-align: center;">Inspection éducation nationale circonscription Versailles</p> 	<p>Ecole élémentaire des Condamines 2 rond point des Condamines 78000 VERSAILLES Tél/fax : 01 39 50 48 32 Mail : 0781031x@ac-versailles.fr</p>		
<p>Procès Verbal de la Réunion du Conseil d'École n° 1 en date du Mardi 3 NOVEMBRE 2020</p>			
<p><u>Education Nationale</u> <u>Présents</u> Directrice : Me Marchand Sylvie Enseignants : Mes Banc, Barthélémy, Blanchard, Brasi, Breton, Coatrieux, Formosa, Pouget Abadie, Rouget, Mourgues, Wozniowska , Vine Vallin</p> <p>Me Plaisance, CPC</p> <p><u>absente excusée :</u> Inspectrice de l'E.N. : E Sévély</p>	<p><u>D.D.E.N.</u> <u>Délégué départemental de l'Education Nationale</u></p> <p style="text-align: center;">Mr Mellouli Mr Bonin</p>	<p><u>Parents d'élèves</u> <u>Présents</u> Amicale des écoles publiques du quartier de Montreuil : Mes Goncalves, Prinnet, De Dufau, Touzot, Ducray, Vezie, Leruste, Vassitch Messieurs Mardirossian, Dubarry</p> <p>FCPE : Me Mounié</p>	<p><u>Commune</u> <u>Présent</u></p> <p>Me Guéry : représentante Mairie</p> <p>Excusés :</p> <p>Mr Guillot: référent Condamines</p>

Me Marchand souhaite la bienvenue aux nouveaux participants.

Me Marchand rappelle l'ordre du jour du conseil d'école et sa durée, 2 heures : il commence à 18h40 et se terminera à 20h40

Un petit rappel sur le rôle du représentant de parent d'élèves. Seuls peuvent voter ou parler les représentants titulaires ou remplaçants de titulaires. Tout représentant doit veiller à ne pas se laisser entraîner dans des discussions sortant du domaine réservé au conseil d'école, doit distinguer les cas personnels des problèmes généraux, doit se rappeler qu'il est le défenseur de tous les enfants et non pas seulement du sien.

1) **Les élections**

69.7% de votants, sur 330 personnes, 230 ont voté. Il y a eu 20 bulletins blancs ou nuls
Sur 210 suffrages exprimés, 192 votes pour l'Amicale (91.43%) et 18 votes pour la FCPE (8.57%)
→ 8 sièges pour l'Amicale et 1 siège pour la FCPE

Le taux de participation a été plus important que l'an dernier (61%) . Donc le vote par correspondance n'a pas gêné les parents et les conditions sanitaires faisaient que c'était la meilleure solution cette année.

Mode de vote à retenir pour l'an prochain.

Me Mounié, représentante FCPE, indique qu'elle n'a pas pu se présenter aux parents lors des différentes réunions de début d'année. Elle souhaiterait que la présentation des fédérations de parents puisse se faire en présentiel, lors des réunions .

Me Marchand rappelle que les deux associations ont mené campagne dans les mêmes conditions et avec les mêmes contraintes. En fonction du protocole sanitaire, il était bon d'éviter le brassage d'adultes. C'est pourquoi elle avait

demandé à la FCPE et à l'Amicale de lui fournir des informations et Me Marchand a fait la présentation des deux listes lors des différentes réunions de parents.

2) Le règlement intérieur du conseil d'école

Suite à la demande formulée par Me Mounié l'an dernier sur l'existence du règlement intérieur du conseil d'école, le règlement intérieur du conseil d'école qui était, jusque-là tacite, a été examiné lors du conseil d'école de juin 2020. Le règlement intérieur du conseil d'école présente les membres du conseil d'école, les attributions du conseil d'école et la gestion des conseils d'école, dont le temps de parole de chacun.

Il a notamment été discuté sur le temps de prise de parole des uns et des autres.

Il a été mentionné que « Les membres en présence se doivent le respect et que chacun a le droit de s'exprimer, dans la mesure où il respecte la parole des autres membres. »

Me Marchand rappelle qu'il est bon d'aller vers l'essentiel, surtout dans ce contexte anxiogène et si particulier.

Pas d'opposition à ce règlement intérieur de conseil d'école.

3) L'organisation de l'école, le protocole sanitaire et protocole suite au Plan Vigipirate Attentat

Cette année, le total des élèves inscrits est de 207

La répartition est la suivante : 1 CP, 1 CP/CM2, 2 CE1, 2 CE2, 2 CM1 et 1 CM2

On a, régulièrement, des arrivées d'enfants non francophones et des emménagements avec les nouvelles résidences qui sont livrées en retard par rapport aux dates prévues.

CP/CM2 Me Barthélémy, CP Me Rouget, CE1 Me Coatrieux, CE1 Me Pouget Abadie, CE2 Me Llorca et Me BLANCHART (remplaçante pendant congé maternité), CE2 Mes Banc et Legendre, CM1 Me Breton, CM1 Me Brasi, CM2 Me Marchand (J V) et Me Formosa (L M)

Pour la classe de CM2 de Me Marchand, 14 vendredis seront pris en charge par des enseignantes, on sera souvent 2 enseignantes sur la classe ces jours-là, car le temps de décharge de Me Marchand est de 58%.

Me VINE VALLIN, enseignante spécialisée du RASED, va travailler dans l'école avec 17 élèves, du CP au CM2. Un bilan a été fait en concertation avec l'équipe enseignante pour assurer ce suivi. Un mot a été adressé aux familles concernées pour les informer de ce suivi qui aura lieu 2 fois dans la semaine, les lundis et jeudis après-midis ou fin de matinée..

La classe UPE2A, pour l'accueil des enfants non francophones : Me Wozniewska-Danel partage son enseignement entre l'école des Condamines et l'école La Quintinie. L'école bénéficie d' 1/2 poste UPE2A pour seconder Me Wozniewska : Me Mourgues va assurer ce demi-poste à compter de début novembre. Les enfants sont accueillis dans les classes avec des enfants de leur âge et ils sont pris en charge par l'enseignante une partie du temps pour apprendre le français. Les enfants passent des tests dans leur langue maternelle, en mathématiques et en français pour voir leur parcours scolaire et selon leurs besoins intègrent un groupe UPE2A :45 minutes à 1h30 d'intervention par jour.

On a 16 enfants scolarisés en UPE2A.

On note la présence de 4 enfants en contrat d'intégration, en situation de handicap, avec présence d'une personne, une AESH qui travaille avec ces élèves, On note 2 AESH à la rentrée de septembre.

Le Protocole sanitaire :

En début d'année, le protocole sanitaire était le suivant : port de masque pour les adultes, pas d'obligation pour les enfants de porter un masque. Lavage des mains régulier, avec gel ou avec savon.

Pas de distanciation obligatoire.

Pas de prise de température systématique : sachant que les enfants peuvent être asymptomatiques, cela présente peu d'intérêt. Mais si un enfant présente de la fièvre, nous prenons sa température bien évidemment.

Nous faisons confiance aux parents et à leur responsabilité pour vérifier la température de leur enfant et les symptômes avant de partir à l'école. Si l'enfant a des symptômes, il est plus prudent, à l'heure actuelle, en raison du COVID, de garder l'enfant à la maison et de vérifier.

Me Marchand, au nom de l'équipe enseignante, remercie les parents pour leur forte implication et le respect des règles.

Un rappel : il est **INDISPENSABLE** d'avertir l'école en cas de cas COVID positif de l'enfant, de cas contact. Si jamais il y a des CAS positifs sur l'école, la directrice avertit l'Inspection, l'ARS, la préfecture et c'est l'ARS qui décide ou non de la fermeture d'une classe, d'une école. Maintenant il est envisagé de fermer une classe s'il y a 3 cas positifs.

Cas COVID positif : il faut rester à la maison au moins 7 jours.

Cas contact : voir avec le médecin s'il demande un test, s'il propose un quatorzaine ou s'il juge qu'il est possible de revenir à l'école.

FERMETURE PARTIELLE OU TOTALE DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

À partir de 3 cas confirmés dans des classes différentes d'un même niveau
↓
possibilité de fermeture du niveau

À partir de 3 cas confirmés dans des classes et niveaux différents
↓
possibilité de fermeture de l'école ou de l'établissement

En fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs (éducation nationale, ARS, préfecture), des mesures proportionnées seront mises en œuvre.

CAS N°1

L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école ou dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2

L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

CAS N°3

L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs²

- Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

Procédure également pour les adultes COVID ou cas contact.

Modification du plan sanitaire suite aux dernières mesures de confinement

Suite aux dernières mesures, il a été décidé pour l'école

- de faire l'accueil directement dans les classes à 8h20 et 13h20 après la cantine.
- de proposer deux services de récréation afin de limiter le nombre d'enfants dans la cour (9h45 /10h et 10h05/10h20 puis 14h45/15h et 15h05 /15h20) : avec pour chaque service 1 classe de chaque niveau afin d'éviter trop de mélanges.
- De se laver les mains dès l'arrivée : gel ou savon, et très régulièrement, notamment avant et après les récréations
- D'attribuer les sanitaires aux classes : 3 classes par blocs de sanitaires.
- Port du masque obligatoire pour les enfants depuis le 2 novembre
- Retour des zones de jeux dans la cour pendant les récréations afin d'éviter le brassage
- Réunions (conseil d'école, équipes éducatives ...) en distanciel

Félicitations à tous les enfants car ils ont bien porté le masque depuis 2 jours, sans exception.

Pour le temps de cantine, retour à l'organisation de début d'année : chaque animateur vient chercher les élèves dans la classe et les ramène dans la classe + temps déterminé pour jouer dans la cour, passage à la cantine (distanciation entre les groupes classes) + temps dans une salle ou dans la classe.

Pour information, un défibrillateur a été posé dans le hall de l'école.

Protocole Plan Vigipirate Attentat

- Ne pas rester devant l'école
- Portes du hall fermées à clefs, en plus du visiophone : il faudra donc attendre qu'une personne vienne ouvrir quand on sonne : il n'y a plus de déclenchement à distance.
- Seul l'accès aux familles pour rendez-vous avec une enseignante pour parler d'un enfant est autorisé. Mais on essaie de privilégier les rendez-vous téléphoniques ou en visio.
- Portail blanc du parking fermé à clef systématiquement

Me Goncalves, Amicale, indique que cela répond à une inquiétude des parents de voir le portail blanc ouvert très régulièrement. Elle se montre satisfaite de la réponse apportée par l'équipe au sujet de la fermeture du portail.

4) Le règlement intérieur de l'école, la charte de la laïcité

Le règlement a été adressé au préalable à l'ensemble des participants pour lecture et consultation. Il a été complété et modifié par l'équipe enseignante pour répondre au mieux aux normes évoquées sur le site du ministère de l'éducation nationale, puis modifié suite à certaines remarques de la FCPE l'an dernier.

Les DDEN ont proposé deux avenants qui ont été apportés également :

- rajouter que le DDEN fait partie des personnes autorisées à entrer dans l'école + inverser 15 et pompiers (le 15 d'abord puis les pompiers) pour l'appel quand un enfant est blessé.

+ Port de signes (circulaire n°2004-084 du 18-5-2004 JO du 22-5-2004)

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

Rappel : Le règlement intérieur rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Il détermine notamment les conditions dans lesquelles sont mis en œuvre :

- le respect de l'obligation d'assiduité
- le droit des parents à l'information sur les acquis et le comportement scolaire de leurs enfants
- le respect des principes du vivre-ensemble, de laïcité et de pluralisme et le devoir qui en découle de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions
- les garanties de protection de l'enfant et de sa dignité

Il fixe, par ailleurs, les mesures d'organisation de l'établissement :

- les heures d'entrée et de sortie des élèves
- les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique
- les règles d'hygiène et de sécurité
- les mesures de prévention contre le harcèlement
- l'usage ou l'interdiction de certains objets personnels (objets dangereux, objets fragiles ou onéreux, écharpes, etc.)

Me Marchand décline quelques points du règlement intérieur de l'école et apporte quelques précisions :

- A : Admission, inscription : rajout de la mention sur le Port de signes

Droits et obligations des personnels enseignants et non enseignants : le règlement concerne en effet les enfants, les parents, mais aussi les enseignants et autres adultes.

C : Education et vie scolaire : Mesures de prévention contre le harcèlement .

Me Marchand précise que l'école met en place de nombreuses actions visant à lutter contre le harcèlement : cela apparaît dans le projet d'école, notamment dans le projet Eduquer à l'empathie, projet dans lequel l'école est impliquée depuis plusieurs années. Depuis 2 ans, un policier intervient dans les classes de CM1 et CM2 pour parler du harcèlement, du cyber harcèlement, et de la législation sur le harcèlement. Le policier a commencé ses interventions ce lundi 2 novembre dans la classe de CM2 et fera encore 3 interventions. Il reviendra pour faire passer le permis Internet aux élèves de CM2.

De plus Me Marchand rappelle qu'elle fait partie du pôle ressources de la circonscription pour la lutte contre le harcèlement, elle a été formée pendant 2 ans sur la méthode PIKAS. De même, elle mentionne qu'il n'est pas possible d'appliquer une sanction type, chaque cas est différent.

Intervention de Me Plaisance, conseillère pédagogique auprès de Madame l'inspectrice :

Elle rappelle qu'il existe un plan académique de référence pour les écoles, avec 4 axes : prévenir, sensibiliser, mieux prendre en charge et former. De plus le climat scolaire, avec la notion de harcèlement, fait partie du programme de l'EMC et chaque enseignante va, bien évidemment, l'aborder lors des séances en classe.

Le pôle Ressources, qui a été créé dans les circonscriptions, compte des personnes sur lesquelles on peut s'appuyer et Mme Marchand en fait partie. A l'école, on est plus en présence d'intimidation que de harcèlement. Les actions menées dans l'école à ce sujet apparaissent bien dans le projet d'école et dans les projets de classe. Les enseignantes peuvent déposer les actions menées au sein des classes sur la plateforme La Ruche. Me Plaisance précise donc bien que pour les écoles primaires, on n'a pas de plan de prévention, contrairement à ce que demandait Me Mounié, représentante FCPE. Ce plan est plus adapté pour le secondaire. Mais dans les écoles primaires, et notamment à l'école des Condamines, on constate que de nombreuses actions sont menées dans le sens de la prévention.

Une mallette Prévention cycle 3 va bientôt être prêtée dans les écoles.

Mr Bonnin, DDEN, mentionne que les délégués sont désignés et nommés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour 4 ans. Ils ont un rôle de médiateur, ils s'efforcent de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'école. Une fiche d'information sur le rôle du DDEN sera jointe au compte rendu ainsi que les coordonnées afin que chacun puisse les contacter si nécessaire.

Aucune remarque n'est parvenue de la part des représentants de parents d'élèves avant le conseil d'école.

Mr Bonin, DDEN, indique son approbation et félicite l'équipe pour la rédaction du règlement intérieur de l'école qui est conforme et complet.

Le règlement a été adopté à l'unanimité .

Rappel de la charte de la laïcité qui est jointe et qui est à signer par les parents d'élèves et les enfants également/

5) La sécurité intérieure et extérieure

Les horaires de l'école sont 8h30-11h30 avec ouverture des portes à 8h20 pour le matin et 13h30-16h30 avec ouverture des portes à 13h20 pour l'après-midi.

Les portes sont fermées durant le temps scolaire. Il en est de même le soir entre 16h30 et 18h, temps d'étude.

Les horaires sont à respecter scrupuleusement, et ce afin de respecter le travail des enseignants et des enfants, merci.

Exercice de sécurité : Mardi 22 septembre à 14h27 Temps d'évacuation 1' 54 . Pas de problème à signaler. C'était en début d'année et certains ont pris un peu plus de temps pour se repérer.

**Des exercices ont eu lieu sur le temps périscolaire : Mercredi 14 octobre à 11h25 1' 51 avant appel, 2'20 après appel
Pendant les vacances de la Toussaint : jeudi 22 octobre matin 1'03 avant appel et 2'15 après appel.**

Rapport sur la prise de mesures d'ondes électromagnétiques.

Concernant les ondes électromagnétiques, la demande de Madame Mounié, représentante FCPE, a été transmise à l'ANF (Agence Nationale des Fréquences), qui missionne un laboratoire spécialisé, en général l'EXEM. Le laboratoire prend ensuite contact avec le demandeur pour réaliser les mesures.

La campagne de mesures a eu lieu le lundi 28 septembre, il a été effectué par le laboratoire EXEM, en présence de Me Portero, Responsable du service Vie des écoles de la Ville de Versailles, de Me Mounié, représentante FCPE et de Me Marchand, directrice de l'école. Les mesures ont été prises dans toutes les classes.

La Ville n'a pas encore eu de retour. Sans ce rapport, La Ville n'a pas de vision sur les travaux éventuels qui pourraient être engagés.

Pour information, La ville n'a jamais eu de retour négatif. Sur le site de Vauban-Lully qui est proche de plusieurs antennes relais, et où 2 campagnes ont été menées à la demande des parents, les conclusions étaient favorables.

Me Mounié, représentante FCPE, a demandé un 2^o passage du laboratoire : cela sera fait le lundi 9 novembre : le bureau de la directrice a été oublié et elle veut revoir les données dans le bureau des animateurs.
Toutes les mesures réalisées sont bien en dessous des limites.

L'Amiante

Me Mounié, FCPE, demande un nouveau repérage des matériaux amiantés, le dernier diagnostic ayant eu lieu en 2014. Elle souhaite savoir si la mission d'évaluation des conduits amiantés sera effectuée rapidement en 2020, celle qui aurait dû avoir lieu en 2017 n'a pas été effectuée. Elle souhaite une réactualisation de la fiche récapitulative.
La Ville précise que le dossier de consultation pour le contrôle des éléments repérés amiantés de l'ensemble des bâtiments communaux est en cours d'élaboration. La consultation sera finalisée en fin d'année pour une mise en œuvre à la suite.
La Ville aurait dû faire cette campagne en 2019 mais le départ du chargé d'opération a décalé ce dossier. De plus l'année 2020 a été compliquée, ils n'ont pas pu réaliser l'ensemble des opérations programmées et ils ont priorisé les travaux d'été au détriment des études.
Le dossier de mise à jour des DTA nécessite un repérage sur plans des éléments amiantés, ce travail est actuellement en cours au bureau d'étude. La rédaction du Cahier des Charges par la nouvelle chargée d'opérations est également en cours.

Me Marchand réitère sa confiance dans les services compétents de la Ville et rappelle qu'il est bon de laisser les services agir, services qui connaissent bien évidemment la législation en vigueur.

6) La cantine, l'étude, la garderie du matin, la garderie du soir

La cantine

En moyenne 170 enfants mangent par jour.

Référent : Mr Eric Guillot eric.guillot@versailles.fr 01 39 21 93 90 / 06 14 10 94 62

Avant le 5 octobre, mise en place d'un dispositif : 1 référent par classe qui allait chercher les enfants directement dans les classes et les ramenait dans les classes. Il y avait séparation des groupes : 3 groupes classes en même temps dans la cantine, distanciation entre les groupes classes. Un temps dans la cantine, un temps dans la cour et un temps d'activités en BCD, salle de conférence dans la classe, dans une salle du périscolaire. 1 seul atelier sportif (1 séance de judo pour CM1 CM2) car l'animateur est ensuite parti.

Depuis le 5/10 et jusqu'aux vacances de la Toussaint : les animateurs référents n'allaient plus chercher les enfants dans les classes. Les enfants sortaient dans la cour et allaient voir leur animateur qui faisait l'appel.
Puis chaque enfant pouvait faire une activité s'il le souhaitait.

Ateliers avec des intervenants extérieurs

Atelier cirque (le mardi du 2/11 au 28/12)

Atelier avec une diététicienne (10 enfants à la fois) : 1 atelier culinaire, 1 atelier sur les fruits, 1 atelier sur « que se passe-t-il dans mon corps quand je mange ? »

Atelier théâtre en décembre

Atelier sportif : tir laser (du 4/01 au 12/02), hockey du 1/03 au 9/04, escrime du 3/05 au 25/06 (à l'école ou gymnase Henri Simon)

16 enfants par atelier, les enfants peuvent faire une séance d'essai.

+ ateliers proposés par les animateurs : théâtre, jeux collectifs, diabolos, activités manuelles

Mais retour au protocole de début d'année à partir du 2 novembre, suite au nouveau plan sanitaire avec confinement On a environ 15 à 20 enfants en moins à la cantine depuis le 2 novembre.

Mesures sanitaires : Les enfants prennent l'entrée, on leur sert le plat chaud, ils choisissent le dessert. On leur donne les couverts mis dans une serviette en papier et le pain.

L'étude est assurée par des enseignantes et des animateurs. 70 à 80 enfants les lundis, mardis et jeudis donc 6 études. Le vendredi 60 à 70 enfants donc 4 études.

Etudes surveillées mais malgré tout on fait en sorte de suivre le travail donné par les enseignantes. CP prioritaires : ils font la lecture. Pour les autres on vérifie le travail et l'apprentissage des leçons. Mais on a entre 14 et 18 enfants par étude, donc il est difficile de faire réciter tous les enfants.

Les parents reprennent leurs enfants à 18h.

A 16h30, les enfants ont une demi-heure pour goûter et jouer.

On a environ 15 enfants en moins à l'étude depuis le 2 novembre.

Entre 18h et 18h30, c'est la garderie du soir qui, cette année, est assurée par 3 animateurs. Il y a environ 15 enfants. Les parents viennent chercher leur enfant quand ils veulent entre 18h et 18h30.

La garderie du matin

Entre 7h30 et 8h20 on a 3 animateurs. Environ 10 enfants bénéficient de la garderie dont 3 du Village de Montreuil. Ces 3 enfants retournent dans leur école à 8h20, accompagnés par un animateur.

Le mercredi, l'école est occupée par le centre de loisirs qui accueille les enfants de l'école des Condamines et du Village de Montreuil. Pour l'école des Condamines, c'est l'accueil à la journée. L'accueil pour la demi-journée se fait à l'école Village de Montreuil.

Il y a environ 70 enfants inscrits. Il y a 6 animateurs (1 animateur pour 14 enfants).

Il y aura une journée sur les Droits de l'enfant le mercredi 25 novembre, thème retenu par la Ville : le harcèlement.

Rappel des rythmes :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : Garderie du matin 7h30/8h20 école 8h20/11h30 Cantine 11h30/13h20 Ecole 13h20 /16h30

Etude 16h30/18h Garderie 18h/18h30

Mercredi : centre de loisirs 7h30 / 18h30

Penser à faire vos inscriptions sur le site de la Mairie, possibilité de changer la veille, en raison du confinement.

PAI : penser à faire les démarches auprès du centre médico scolaire afin de réactualiser le PAI ou d'en créer un.

Rappel : les médicaments sont interdits à l'école, sauf dans le cas d'un PAI

Pour les nouveaux PAI (en cas d'allergies , asthme et autres problèmes médicaux) , vous devez contacter directement le centre Médico Scolaire : Centre Médico Scolaire

1 Impasse du Docteur Wapler

78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 50 23 49

Fax : 01 30 21 41 39

Mail cms.versailles@ac-versailles.fr

Cette année la Ville a changé pour les enfants présentant des allergies alimentaires et qui ont besoin de paniers repas. Les paniers repas sont pour tous les jours et pas occasionnellement.

Me Leruste, Amicale, témoigne de ce changement et rend compte de sa complexité à gérer. Elle a pu prendre rendez-vous avec Me Chagnaud Forain pour envisager un aménagement.

Les médicaments des PAI sont mis à disposition dans un endroit, accessible aux animateurs et aux enseignantes.

Dans le cadre du périscolaire, Eric Guillot poursuit différentes actions : la récolte des bouchons en plastique et des piles : c'est dans le cadre de deux associations : Les Bouchons de l'Espoir pour aider à financer des lames pour courir pour des enfants amputés, les piles solidaires pour aider des écoles de Guyane. L'entraide, la solidarité sont des valeurs à enseigner aux enfants, quel que soit le moment.

7) La Mairie: travaux et achats

Demandes :

- Les sols intérieurs : à programmer
- Refaire le sol de la cour : à programmer
- Nettoyage des plaques : étude à faire
- Remplacement des verrières dans les couloirs : étude à faire
- escaliers extérieurs côté Pasteur à refaire
- 1 boîte aux lettres conforme pour l'école et le logement
- 1 boîte aux lettres pour la FCPE dans le hall

Le réaménagement de la cour va être discuté avec l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire et les services de la Ville. Me Mounié, représentante FCPE, rappelle qu'en amont des travaux, il faudra avoir le rapport RAT obligatoirement.

Me Marchand la remercie pour cette information, mais elle rappelle également que la Ville a des services compétents qui doivent aussi connaître cette législation.

Concernant la sécurité aux abords de l'école, Mr Mardirossian, Amicale, fait part d'un mail d'une famille dont il se fait le porte-parole : cela concerne le croisement Rue Champ Lagarde et rue des Condamines : la traversée est dangereuse, les voitures vont vite et la présence de bus masque la visibilité bien souvent.

Comme Mr Mardirossian siège également au conseil de quartier, il évoquera ce point lors de cette instance. Me Mounié, représentante FCPE, dit partager la préoccupation quant à la sécurité des enfants aux abords de l'école et rappelle qu'elle a déjà remis à la Ville et à d'autres intervenants un rapport d'Etat à ce sujet.

Me Goncalves, Amicale, interroge l'absence de drapeau sur la façade de l'école. En ces temps si mouvementés, ce serait bienvenu d'avoir le drapeau, symbole de la France au-dessus de l'école.

8) La coopérative

a- Bilan de l'année dernière

Recettes

participation des familles : 3789€, photos 2557€, participation pour les sorties etc...23 927.24€ cela inclut les sorties, les classes de découverte, kermesse 0€, subvention Caisse des Ecoles 1472€ pour aider les familles pour les séjours de classe de découverte
TOTAL 31 745.24€

Dépenses

photographe : 1534.20€, sorties, classe de découverte achats pour lotos, goûter Noël ...29 664.67 €, cotisation OCCE 60.25 + 445.85 Euros
TOTAL 31 704.97 €

Il est évident que les sommes sont moins importantes que l'année précédente, car, depuis le 16 mars, plus rien ne s'est passé comme sorties ou autres activités, suite au confinement.

Concernant le remboursement des frais engagés pour les classes de découverte de l'an dernier, un dossier a été monté avec l'OCCE MAE. Nous sommes en attente d'un remboursement.

b- Année 2019/2020

Les versements de coopérative ont apporté 3308€. Un grand remerciement aux familles.

9) Le projet d'école 2015/2020 prolongé pour 2020/2021, les projets partenariaux

a) **Le projet d'école**

Rappel du projet d'école

3 axes prioritaires :

- **sur les compétences civiques et sociales : axe 1**

- Apprendre à respecter autrui, les règles de vie collective
- Prendre conscience de ses droits et devoirs
- Prendre conscience de l'appartenance à un groupe

- **sur la maîtrise de la langue : axe 2**

- Comprendre le langage spécifique de l'école
- Maîtriser la langue orale
- Apprendre à analyser la langue écrite en vue d'une meilleure maîtrise

- **sur l'autonomie, l'initiative : axe 3**

- Mener un projet à terme
- Mettre en place des stratégies pour apprendre
- Développer des gestes mentaux
- mettre en lien les enjeux des apprentissages
- comprendre la notion de bienveillance à l'école

Différentes fiches actions ont été retenues

- 1- lire et partager

- 2- Exploitation d'albums
- 3- Théâtre
- 4- Chorale
- 5- Cinéma
- 6- Classe découverte
- 7- Agir sur son environnement
- 8- Conseil des délégués
- 9- Vivre ensemble à l'école
- 11- Méthodologie
- 12- Défi Français Maths
- 13- Collaboration avec la pause méridienne
- 15 Cercle de parole
- 16- Rencontres sportives

Afin de permettre à chacun de s'exprimer, de prendre conscience de l'appartenance à un groupe, d'être tolérant, mais aussi d'être acteur, il a semblé pertinent de mettre en place diverses actions qui atteignent ces objectifs et qui engendrent un meilleur climat relationnel au niveau des élèves. Ces activités vont de l'activité théâtre au rôle de délégués, sans oublier l'espace de parole qui peut être créé au sein de la classe ou en classe de découverte, ainsi que les activités demandant acceptation ou tolérance, comme les défis ou rencontres sportives. Toutes ces actions ont pour but d'améliorer l'attention, la tolérance et d'instaurer un climat de bienveillance.

Cette diversité permet de toucher tous les élèves, y compris les élèves issus de la classe UPE2A. et les élèves qui ont des suivis particuliers (RASED etc...)

Projet : Eduquer à l'empathie

L'école poursuit le projet Eduquer à l'empathie.

Déclinaison des fiches actions :

1 : les émotions : travail régulier sur les émotions, leurs expressions

2 : les messages clairs : réglage de conflits, avec distribution des rôles

→ Cela permet de désamorcer les conflits

→ Cela permet à chacun d'essayer de se repositionner par rapport à une situation donnée

3 : les ateliers philos : partir sur des débats généraux : l'amitié

Fait dans certaines classes, notamment CM1 et CM2

4 : La musique et l'empathie :

Travail fait en général au sein des différentes chorales

5 : Conseil des élèves, lors des élections des délégués. Revoir le rôle des délégués afin de leur donner plus d'ampleur au sein de la classe et de l'école.

6 : Relaxation, yoga : possibilité de mettre en place au sein de la classe, afin de calmer, de ramener plus de sérénité.

8 : la voix : A mener en petits groupes dans les classes : jeux vocaux, travail sur la respiration etc ...

Le projet est donc reconduit pour cette année 2020/2021

b) Les projets partenariaux

En attente de validation de la part de Me L'Inspectrice

Me Plaisance, conseillère, précise qu'un certain nombre de projets sont suspendus, suite au nouveau protocole sanitaire et suite au plan Vigipirate Attentat. Mais elle indique également qu'il est important de maintenir l'esprit des projets malgré tout.

Voici les projets sur lesquels les enseignantes se sont inscrites :

Jardinage

Des activités jardinage sont programmées en collaboration avec les jardiniers de la Ville de Versailles, les classes concernées sont les CP et CP/CM2 et les 2 CE1. Cela commence début novembre. Durant l'hiver, un travail est mené en classe sur les outils, les plantes etc...

Les Petits champions de la lecture

Les 2 classes de CM2 de Mrs Marchand et Formosa Me Barthélémy se sont inscrites aux Petits Champions de la lecture organisés par la Ville de Versailles, en accord avec l'Education Nationale .

Guides en herbe

Les 2 classes de CM1 de Mes Brasi et Breton se sont inscrites : il s'agit de travailler sur la ville et de présenter une partie de Versailles.

Prévention routière

Les deux classes de CE2 se sont inscrites pour le permis piéton

Les deux classes de CM2 et CP/CM2 (seulement les CM2) se sont inscrites pour le permis vélo

Rencontres Olympisme

Les 4 classes de CM1 et CM2 se sont inscrites aux rencontres d'athlétisme qui auront lieu en juin.

Semaine de l'olympisme et du paralympisme du 5 au 8 février 2021

Ecole et Cinéma :

Les classes de CP, CP/CM2 les 2 classes de CE1, les 2 classes de CE2, la classe de CM1 de Me Breton, classe de CM2 de Mes Marchand / Formosa se sont inscrites au projet Ecole et Cinéma : 1 projection par trimestre

Films Cycle 2 : CP CE1 CE2 Thème : Trace ta route films - En sortant de l'école - Le roi et l'oiseau - Le chien jaune de Mongolie

Cycle 3 CM1 CM2 Thème : Nature mon amie ? films : Le chien jaune de Mongolie - La vallée des loups - La tortue rouge

Festival de cinéma : P'TIT ST CYR

La classe de CP Me Rouget, les 2 classes de CE1, les 2 classes de CE2, la classe de CM1 Me Brasi se sont inscrites. Il s'agit d'un festival qui a lieu durant une semaine et les classes peuvent assister à 1, 2 ou 3 projections. Thème : les méchants dans les histoires

Développement durable : projet environnemental à mener CP/CM2 Me Barthélémy, CP Me Rouget, CE1 Me Coatrieux

Parcours citoyen avec visite du tribunal, de la salle des congrès etc..) : les 2 CM1 de Mes Brasi et Breton, CM2 Mes Marchand et Formosa et Me Barthélémy

Le portrait (projet départemental)

La classe de CM2 Mes Marchand / Formosa s'est inscrite

Cie la boîte aux lettres : mise en voix des Fables de La Fontaine

CM2 Mes Marchand et Formosa

Projet la semaine de la presse : éducation aux médias pour mieux comprendre le pluralisme, la liberté d'expression, d'opinion, le respect du débat démocratique

Les 2 classes de CM1 et les 2 CM2 se sont inscrites

Projet liaison C3 : CM1 CM2 6^o avec le collège JP Rameau

- *Français* : Mr Beauplet

- Marathon orthographique avec Mr Beauplet, professeur de français: dictée de mots, dictée négociée, réécriture
- Rencontre avec les élèves pour leur expliquer les attendus de la classe de 6^o : avril / mai

Cela va évoluer au fur et à mesure, mais cela dépend du protocole sanitaire.

Certains projets sont pour l'instant en attente car les sorties ne sont plus autorisées (château, cinéma, etc...)

Mr Bonnin, DDEN, demande si l'école est affiliée à l'USEP : union sportive de l'enseignement du premier degré. Me Marchand répond que l'école n'est pas affiliée. Elle reconnaît les compétences de cet organisme. Mais chaque sortie organisée par l'USEP, dans le cadre de rencontres sportives, nécessite un car et le coût d'un car est toujours très élevé. Mr Bonnin comprend ce choix d'école.

10) les sorties, les activités à l'école

a- Sorties :

Durant le mois de septembre et d'octobre des classes se sont rendues à l'Espace Richaud (CM1 Me Breton et CE1 Me Coatrieux)

Des sorties étaient prévues en novembre et décembre à l'Espace Richaud pour les CM1 de Me Brasi. Château de Versailles pour CP/CM2 de Me Barthélémy, CE1 Mes Coatrieux et Pouget Abadie

Il y avait également les sorties cinéma pour les 7 classes inscrites au projet Ecole et Cinéma.

➔ **Sorties annulées suite au nouveau protocole, au confinement**

D'autres sorties sont envisagées en 2021 : sortie à la Bibliothèque (CM2) etc... ➔ en attente des futures décisions gouvernementales.

Les parents seront informés au fur et à mesure de ces projets. **L'assurance est obligatoire pour les enfants lors de ces sorties.**

b- Activités à l'école

Natation scolaire

Les classes de CP/ CM2 de Me Barthélémy et CE1 de Me Coatrieux se rendent à la piscine durant ce trimestre jusqu'à fin décembre le jeudi matin.

Le CP de Me Rouget y allait le mardi matin ➔ **modification à partir du 2/11** : la classe ira le jeudi matin, en même temps que les 2 autres classes afin de ne pas mélanger les écoles sur le site de la piscine.

Au 2^o trimestre, ce sera le tour de la classe de CM2 Mes Marchand / Formosa le mardi matin

Au 3^o trimestre, ce sera la classe de CE1 ME Pouget Abadie qui ira le jeudi matin.

➔ **A confirmer, en fonction du nouveau protocole sanitaire**

Chorale : pour l'instant, en raison du protocole sanitaire, chaque classe fait chorale au sein même de la classe. Pas de regroupement.

- **Semaine du livre du 2 au 13 novembre** : exposition dans le hall, possibilité de regarder les livres, d'acheter les livres. Les enfants pourront regarder, après s'être lavé les mains, les livres et choisir. Ils rempliront une fiche qu'ils donneront à leurs parents. Possibilité d'aller regarder sur le site internet et de payer directement.

Un don sera fait à la bibliothèque de l'école en fonction du montant des achats effectués par les parents.. L'organisme est le Festival du Livre.

Classes PACTE (action culturelle) avec le théâtre Montansier

Les classes de CE1 Me Coatrieux, et CP/CM2 Me Barthélémy ont rédigé un projet PACTE théâtre. Projet en attente de décision de la DSDEN .

Langues vivantes :

Anglais du CP au CM2, avec visioconférence avec une assistante anglaise dans les 2 classes de CM1 et CM2
Initiation à l'italien pour tous les élèves de CM2 le mardi matin

C- Classes de découverte

Etant donnée la situation sanitaire et l'incertitude régnante, pas de classe de découverte envisagée pour l'instant.

11) L'APC : activité pédagogique complémentaire, le RASED

L'APC

Cette activité a lieu sur le temps de la restauration scolaire, de 11h30 à 12h10, dé début octobre à début juin. Ce sont les enseignantes des classes qui assurent ce temps de soutien, afin d'apporter une aide spécifique en français, en mathématiques.

43 élèves bénéficient de ce soutien. Les groupes ne seront pas toujours les mêmes, cela va évoluer sur l'année en fonction des difficultés rencontrées par les élèves. Les parents sont prévenus et ont donné leur autorisation car cela se passe hors temps scolaire.

Le RASED

Me Vine Vallin suit 17 élèves sur l'école, en accord et collaboration avec les enseignants. 2 après-midis par semaine

Un bilan a été fait en concertation avec l'équipe enseignante pour assurer ce suivi. Un mot a été adressé aux familles concernées pour les informer de ce suivi qui aura lieu 2 fois dans la semaine, les lundis et jeudis après-midis ou fin de matinée..

12) les évaluations nationales CP, CE1, le LSU

- Les évaluations CP CE1

Des évaluations nationales ont été passées en début d'année en CP et CE1. Chaque parent a été destinataire des résultats de son enfant en mathématiques et en français. Si des difficultés ont été pointées, les enseignantes recevront et ont reçu individuellement les familles. Il s'agit de pointer à un moment donné ce que les enfants savent faire et de pointer les difficultés qui peuvent engendrer des aides spécifiques.

Bilan :

Evaluations CP : Mathématiques : bien dans l'ensemble, fragilité pour comparer des nombres, associer un nombre à sa position, résolution de problèmes. La difficulté peut provenir de la présentation de l'exercice et de la quantité à réaliser en un temps chronométré.

Français : bien dans l'ensemble. Des difficultés sur la reconnaissance des lettres, des sons, les manipulations de phonèmes, de syllabes. Cela peut s'expliquer par le fait que certains enfants ne sont pas retournés à l'école depuis le 16 mars.

Evaluations CE1 : Mathématiques : Bien, difficultés pour représenter un nombre (grande diversité et chronométré), associer un nombre à sa position (mettre un nombre sur une droite non graduée, difficile), additionner soustraire : les 2 opérations sont mélangées et beaucoup d'exercices.

Français : Bien, lire à voix haute un texte a pu poser souci mais c'est un exercice difficile.

Malgré la fin d'année scolaire avec le confinement les résultats ressemblent à ceux de l'an dernier avec les mêmes remarques sur certains exercices, notamment en mathématiques.

- Le livret scolaire : LSU

Il sera donné 2 fois dans l'année, un fin janvier, un fin juin. Il sera donné version papier.

13) Informations diverses

- les vacances scolaires :

Vacances	Zone C
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1 septembre 2020
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Reprise des cours : lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Reprise des cours : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021

- Utilisation des locaux

L'association Yogattitude utilise les locaux (salle de sports) les mardis de 19h à 21h15 et les samedi de 10h à 12h15

L'association Yogabulle utilise les locaux les mercredis de 20h à 21h30

→ **Pour l'instant, en raison du confinement, ces activités n'ont pas lieu.**

Moments de rencontre

Les dates sont fixées mais on voit au fur et à mesure si elles peuvent être maintenues ou pas :

APERITIF DINATOIRE aura lieu le MARDI 6 OCTOBRE à 19h30 : **ANNULE**

la CHORALE DE NOEL aura lieu le VENDREDI 18 DECEMBRE à 15h : **ANNULE**

le LOTO aura lieu le VENDREDI 5 FEVRIER à 20h

le CARNAVAL aura lieu le VENDREDI 16 AVRIL à 15h

la KERMESE aura lieu le SAMEDI 26 JUIN matin

- Les actions menées avec les représentants de l'Amicale

Chaque fédération, association fait le point des possibles actions pour cette année :

FCPE

- la remise de matériel au centre de loisirs pour la période de Noël dans le cadre de l'opération "mon école en fête",
- l'action solidaire pour les enfants malades de l'hôpital Necker pour Noël : il faudra voir si cela peut être mis en place et comment, suite aux nouvelles modalités du protocole sanitaire et suite au plan Vigipirate Attentat
- et l'action « à la découverte du 9ème art » qui se terminera par un don de nouvelles BD pour la bibliothèque de l'école

Amicale

Me Goncalves mentionne que cette année les projets sont peu nombreux en raison du contexte . Ils verront au fur et à mesure si cela peut être mis en place. Ils ont conscience qu'il y a d'autres priorités à l'heure actuelle.

-« Trop beau mon portant » : les enfants laissent de nombreux vêtements à l'école. L'installation d'un portant pourrait les aider à les retrouver. Me Dufau mentionne que tout est prêt pour cette action. Il faudra voir quand cela pourra être mené

- Action Tee-shirt et casquette ou autre vêtement : vente en février / mars . Tout le bénéfice revient à l'école. Cette action permet de fédérer autour du symbole du cèdre de l'école.

En conclusion, Me Marchand remercie l'ensemble des participants pour cette réunion qui s'est avérée constructive, dans un climat serein. Elle rappelle que l'équipe enseignante fait de son mieux pour mener à bien son travail et accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, étant donné le contexte ambiant qui s'avère difficile. Les enseignantes continuent à mener des projets avec leurs élèves. Et il est important de voir des enfants heureux à l'école.

Me Marchand rappelle l'importance de la confiance : confiance envers les enseignants, envers les autres personnes de l'école, dont le périscolaire, confiance envers la Ville, mais aussi confiance envers les parents et envers les enfants.

P'ECOLE DE LA CONFIANCE

Un grand remerciement à toutes et tous.

- Prochain conseil d'école : le mardi 23 mars à 18h30

Fin de la séance à 20H50

Signature des parents

Signature de la directrice
S MARCHAND

Secrétaire
K BRASI